

Communiqué de presse
Berne, le 9 décembre 2022

Frein aux coûts de la réglementation et loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises: l'usam salue ces projets

Les coûts de la réglementation représentent environ 10% du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse. Cela représente plus de 70 milliards de francs. Leur réduction est un programme de croissance économique. Pour cette raison, l'Union suisse des arts et métiers usam salue l'élaboration des deux projets de la part du Conseil fédéral. Contrairement à l'exécutif, la plus grande association faïtière de l'économie suisse considère toutefois les deux projets comme un tout. La loi sur l'allègement des entreprises réduit les coûts de réglementation existants et le frein aux coûts de la réglementation en empêche de nouveaux. L'usam demande donc la mise en œuvre des deux projets.

Le message du Conseil fédéral comporte de nombreux aspects positifs. La loi sur l'allègement des entreprises fait pour la première fois de l'analyse d'impact de la réglementation un élément obligatoire de tout nouveau projet. Elle consacre le principe de privilégier les mises en œuvre les plus simples possibles des réglementations, ce qui est extrêmement important, notamment pour les PME. La loi fait progresser la numérisation de l'administration. Elle contribue ainsi à réduire les coûts réglementaires inutiles tout en se concentrant sur les réglementations existantes.

Le Conseil fédéral a également élaboré la mise en œuvre du frein aux coûts de la réglementation au niveau de la Constitution et de la loi. Celui-ci est conçu de manière analogue au frein à l'endettement et aux coûts. Il s'agit d'un instrument élémentaire permettant d'endiguer la croissance des coûts de la réglementation. De même que les autres freins sont devenus des facteurs de succès importants de la politique économique suisse, le frein aux coûts de la réglementation est l'élément qui garantit l'allègement des charges des entreprises à l'avenir. L'usam demande donc leur mise en œuvre.

La loi sur l'allègement des entreprises et le frein aux coûts de la réglementation vont de pair. Ils doivent tous deux être mis en œuvre. L'usam s'engage en ce sens.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.